



INSTITUT POUR LA JUSTICE

CITOYENS POUR L'ÉQUITÉ

---

## Entretien avec Michel Trabuc

---

### Résumé

Germain Trabuc a été assassiné en 2004 par un schizophrène, interné trois ans plus tôt pour avoir commis une tentative d'assassinat et d'incendie volontaire. Après avoir bénéficié de plusieurs autorisations de sortie temporaire, il s'était enfui, pour finalement tuer Germain Trabuc trois semaines plus tard.

Michel Trabuc, son fils, s'est battu pour que la justice reconnaisse la faute de l'hôpital, qui n'a pas pris les mesures de surveillance adaptées malgré le lourd passé psychiatrique de l'agresseur.

Aujourd'hui, il ne veut pas en rester là et demande une véritable sécurisation des hôpitaux psychiatriques pour éviter qu'un tel drame ne se reproduise.

Décembre 2009

## ENTRETIEN AVEC MICHEL TRABUC

**Damien Theillier, membre fondateur de l'Institut pour la Justice (IPJ) : Votre combat pour la justice a commencé en 2004 avec l'assassinat de votre père Germain Trabuc par un déséquilibré déjà connu pour sa dangerosité. Qu'est-ce qui a conduit, selon vous, à ce drame ?**

*Michel Trabuc* : Dans cette affaire, il y a eu une accumulation de fautes médicales qui ont conduit à ce drame.

Joël Gaillard a connu par le passé plusieurs épisodes de délires de persécution, le conduisant à menacer la vie de personnes de son entourage. Chaque fois il a été hospitalisé d'office. Chaque fois, il est ressorti, sur avis d'un médecin jugeant qu'il n'était pas dangereux.

Le 26 mai 2001, Joël Gaillard est arrêté après une tentative d'assassinat et d'incendie volontaire. Jugé irresponsable en raison de sa schizophrénie, il est interné à l'hôpital Edouard-Toulouse de Marseille.

En avril 2003, Joël Gaillard commence à bénéficier de sorties à l'essai, accordées par le préfet de région sur avis médical. Mais le 19 février 2004, il s'enfuit de l'hôpital Edouard-Toulouse au moment de sa réadmission à l'issue d'une sortie à l'essai. Il a dit aux soignants : « Je m'en vais ».

Trois semaines après, Joël Gaillard tue mon père, le compagnon de sa grand-mère à Gap.

Ce n'est pas à Joël Gaillard que j'en veux, c'est au système. Joël Gaillard est extrêmement dangereux. En 2004, on n'a pas géré cette dangerosité.

Etant donné le passé psychiatrique de ce déséquilibré, qui avait déjà bénéficié de deux non-lieux pour irresponsabilité pénale dans d'autres affaires, les experts psychiatriques ont à nouveau conclu à l'abolition de son discernement. De ce fait, la Justice n'a pu conclure qu'à un nouveau non lieu.

**IPJ : Cependant, vous avez porté plainte contre les psychiatres et le préfet de région qui ont autorisé ce malade mental à sortir de l'établissement dans lequel il était interné depuis 2001. Cette plainte a-t-elle pu aboutir ?**

*Michel Trabuc* : Sa dangerosité était connue. J'estime donc que les psychiatres ont une responsabilité dans la mort de mon père. Dans toute cette affaire, on ne peut que constater un manque de suivi de ces malades dangereux et c'est pourquoi j'ai porté plainte.

Au tribunal administratif, j'avais obtenu en première instance la condamnation de l'Etat à me verser 15 000 euros d'indemnités pour le préjudice moral. Mais j'ai fait appel car cela ne me satisfaisait pas. Je voulais que la responsabilité de l'hôpital soit reconnue.

Le 1er octobre 2009, l'hôpital a été enfin condamné par la Cour administrative d'appel de Marseille. La Cour administrative a considéré que l'hôpital Edouard-Toulouse n'avait pas pris les mesures de surveillance adéquates, compte tenu du lourd passé psychiatrique de Joël

Gaillard, et que sa fuite mettait en exergue « un fonctionnement défectueux » de son service. Je précise que l'argent m'indiffère. Que vaut la mort d'un père ?

**IPJ : Le 26 décembre 2008, Joël Gaillard s'évade pour la troisième fois. De plus, le lendemain, un autre patient de l'hôpital Édouard-Toulouse, âgé de 19 ans, s'échappait, en pyjama bleu avant d'être repris quelques heures plus tard. Après six jours de fuite, Gaillard a été arrêté la nuit de la Saint-Sylvestre, reconnu par des clients d'un bar. Comment avez-vous réagi à cette nouvelle évasion ?**

*Michel Trabuc* : Je trouve trop facile de dire que c'est parce que l'on manque de moyens. Il est inadmissible que 24 heures après l'évasion d'un dangereux schizophrène, un deuxième patient puisse prendre la fuite.

Quand je dis cela, on me répond que l'hôpital n'était pas une prison. Mais les assassins qui sont dans les hôpitaux doivent être surveillés. Il semblerait que la demande de permis de sortie de Joël Gaillard pour les fêtes de fin d'année ait été refusée. Si c'est le cas, c'est qu'il n'était pas bien et alors il fallait renforcer le dispositif de surveillance.

Il y a des schizophrènes qui ne sont pas dangereux. C'est une maladie mentale qui peut toucher n'importe qui, un jour ou l'autre. Mais le schizophrène récidiviste et assassin doit faire l'objet d'une surveillance énorme. Il doit être enfermé. A Edouard-Toulouse, on entre et on sort comme on veut !

**IPJ : Le dossier des crimes commis par des malades mentaux est déjà hélas bien rempli. Nous avons tous en mémoire l'affaire du petit Valentin, tué de 40 coups de couteaux, celle de cet étudiant assassiné en pleine rue à Grenoble par un déséquilibré évadé d'un hôpital psychiatrique. Comment la loi devrait-elle évoluer pour empêcher de nouveaux drames ?**

*Michel Trabuc* : La loi a déjà consenti des avancées. Les familles doivent maintenant être prévenues dès que quelqu'un de dangereux sort ou s'évade ; ces individus ne doivent plus, en principe, revenir dans le département où le crime a été commis.

Mais je pense que ces mesures ne sont pas suffisantes pour les familles des victimes. En effet, la loi doit évoluer pour mieux prendre en compte la dangerosité de certains malades. Il est urgent de mieux encadrer les malades mentaux dans les hôpitaux mais aussi à l'extérieur.

Personnellement, je plaide pour :

1° La sécurisation des hôpitaux psychiatriques. Depuis une trentaine d'années, on a ouvert les hôpitaux psychiatriques à tous les vents et on a supprimé un nombre considérable de lits. Il faut revenir sur cette évolution qui a nui aux malades et à la société.

Mieux sécuriser, cela implique plusieurs choses :

- Développer la vidéosurveillance
- Placer les patients les plus dangereux sous bracelet électronique mobile, afin de les retrouver rapidement en cas de fugue
- Installer dans les hôpitaux qui le nécessitent des unités fermées et créer davantage de lits dans les « Unités pour malades difficiles »

2° Mieux encadrer les décisions de sortie. Aujourd'hui, il suffit d'une seule expertise psychiatrique pour autoriser la sortie d'un patient, quelle que soit sa dangerosité. Il faut plusieurs expertises et il faut améliorer cette expertise. Il est en particulier urgent d'adopter les meilleurs outils d'évaluation de la dangerosité et éviter la sortie de tout patient présentant un risque modéré ou fort. Cela signifie qu'il faut se résoudre à ne jamais laisser sortir certains patients, qui font porter une menace trop forte sur la société.

3° La diffusion nationale et immédiate de photos, comme dans le cas d'enlèvements d'enfants, lorsque des malades psychiatriques dangereux parviennent à fuguer. A l'heure actuelle, les soignants ne sont même pas tenus de lancer des recherches en cas de fugue d'un des patients. Dans la plupart des cas, ils ne donnent tout simplement pas l'alerte

4° Instaurer une véritable obligation de soin en matière psychiatrique. Des soins ambulatoires sans consentement doivent être possibles, au même titre que l'hospitalisation sans consentement.

**IPJ : Que pensez-vous de la place des victimes dans le système judiciaire actuel ?  
Comment peut-on faire pour que les victimes soient mieux considérées ?**

*Michel Trabuc* : Dans le système judiciaire actuel, il n'y a pas de considération pour la victime. Elle n'est pas entendue et elle est reléguée au rôle d'accusateur des assassins ou des délinquants. Aucune prise en charge psychologique ou financière n'est vraiment prévue (frais d'avocat - caution pour dépôt de plainte etc.).